



# Affichage publicitaire d'une société louant un appartement

Par **dmd**, le **04/03/2009** à **11:30**

bonjour,

notre société loue un appartement à une sci pour y exercer nos activités professionnelles.

Le propriétaire nous a demandé de retirer un panneau publicitaire qui a été posé sur le terrain attenant à la location du meublé ( ce que nous avons fait).

Aucun élément du bail ne régit le droit d'affichage publicitaire.

1 -A t'il le droit de nous interdire la publicité sur ce terrain et sur les parties visibles du meublé, telle la façade, ou les volets ?

2 - il nous a notifié par recommandé qu'aucun autre affichage publicitaire ne sera autorisé à l'avenir, peut t il interdire ce type d'affichage ?

3 - si aucun affichage n'est autorisé, pouvons nous dénoncer le bail pour des raisons qui nuisent à la visibilité et donc à la prospérité de notre entreprise dans ses locaux ?

merci de votre réponse !